*Conformément à l'article L 224-2 alinéas 4 et 5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) les membres du Conseil de Famille des Pupilles de l’Etat pour un mandat de six ans.*

*Nul ne peut exercer plus de trois mandats, dont plus de deux en tant que titulaire.*

**Ce formulaire permet de vérifier la recevabilité de votre candidature**

**Candidature individuelle en tant que : \***

Personnalité qualifiée titulaire et un suppléant, que leur compétence et leur expérience professionnelles en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations qualifient particulièrement pour l'exercice de fonctions en son sein

Personnalité qualifiée titulaire et un suppléant, que leur expérience et leur compétence professionnelles en matière médicale, psychologique ou sociale qualifient particulièrement pour l'exercice de fonctions en son sein.

**Civilité \***

Madame Monsieur Autre ou ne souhaite pas répondre

**Prénom et NOM** **\*** 

**Courriel \*** 

**Numéro de téléphone \*** 

**Adresse postale \* **

Formulaire à remplir accompagné d’un curriculum vitae.

L’ensemble du dossier de candidature est à transmettre par messagerie à l’adresse suivante :

[**deets-974.protection-des-publics@deets.gouv.fr**](mailto:deets-974.protection-des-publics@deets.gouv.fr)

**avant le 19 décembre 2024**.

**Votre contact**

Madame Dalanda OUESLATI, représentante du Préfet tuteur des pupilles de l’Etat, au 06 92 72 25 40.

**Confirmation**

**Acte de candidature \***

En cochant cette case, l'organisme fait acte de candidature et propose la désignation de la personne mentionnée ci-dessus.

 En cochant cette case la personne s’engage à être présent à chaque réunion du Conseil de Famille ou à défaut, à se faire remplacer par leur suppléant en vertu de l’article L 224-22 du Code de l’action sociale et des familles.

**Fait à le,**

**Signature**

**\* Champ obligatoire**